



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 24/07/2020

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitations sur le bassin du Né

Déclenchement des mesures de limitations sur les bassins du Mignon et de l'Aume-Couture

Suite à deux arrêtés, Monsieur le Préfet a décidé des mesures de restrictions suivantes :

Mesures nouvelles :

Depuis le jeudi 23 juillet 2020, 08 heures, sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU,

Bassin	Mesures de restriction
Né	Alerte renforcée d'été volume hebdomadaire = 5 % du volume autorisé estival (les restrictions par % hebdomadaires ne s'appliquent pas aux volumes inférieurs à 6 500m ³) + modalités de gestion particulière Interdiction d'irriguer 3 jours/semaine : mercredi, vendredi, dimanche
Aume-Couture	Mesure préventive Interdiction d'irriguer 3 jours/semaine mercredi, samedi, dimanche

A compter du lundi 27 juillet 2020, 08 heures, sur le périmètre de l'OUGC EPMP ,

Bassin	Mesures de restriction
Mignon Courance MP 7	Alerte été Gérées dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

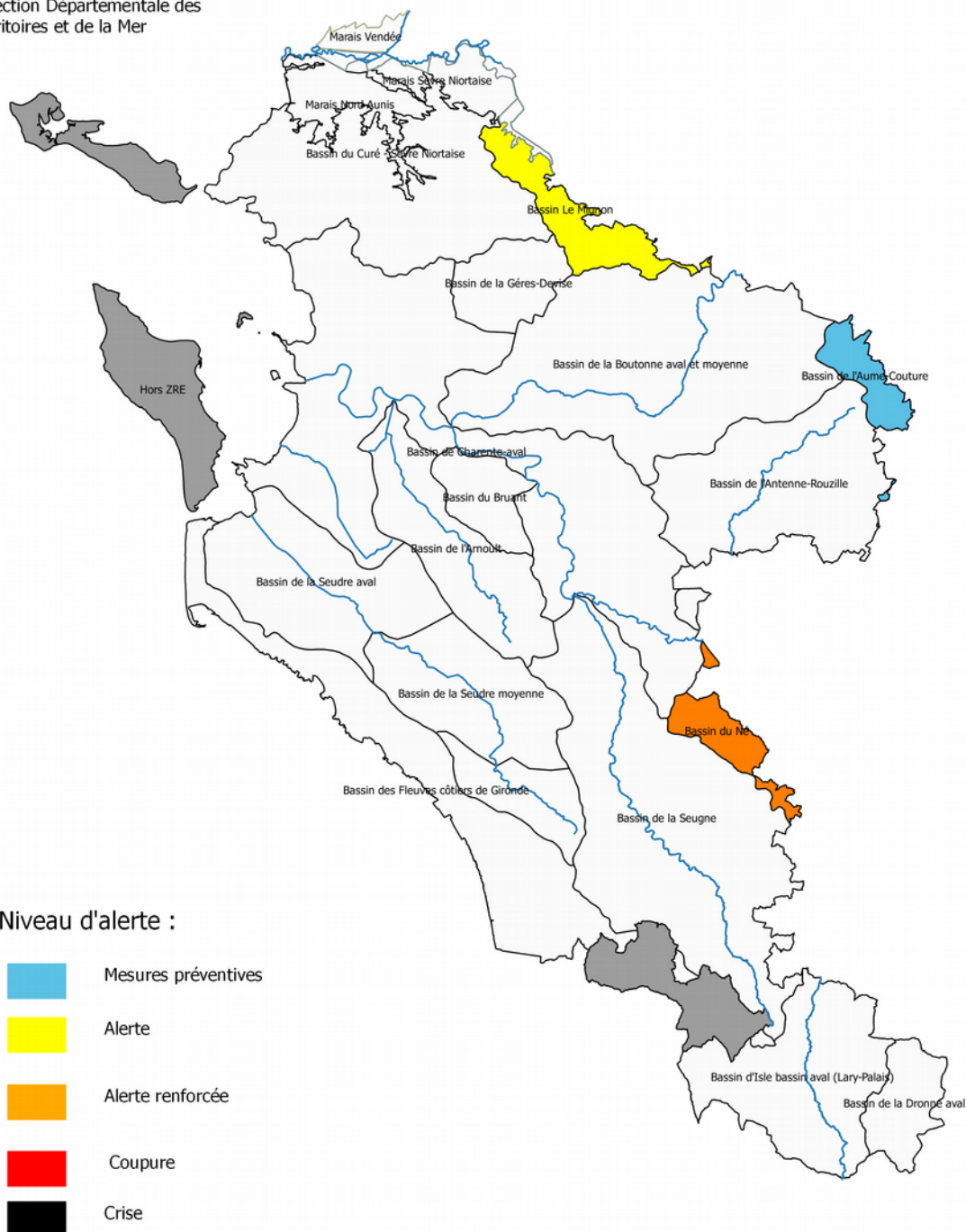


**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Gestion quantitative de l'eau
Situation des bassins de Charente-Maritime au 27 juillet 2020**

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer



**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1